

Enseignante : Fanny Moffette		
ECN 344	Problématiques économiques du développement	B.SC.
numéro du cours	titre du cours	niveau

Professeure responsable du cours : Dorothee Boccanfuso	
téléphone :	819-821-8000, poste 65169
courriel :	Dorothee.Boccanfuso@USherbrooke.ca

Coordonnées de l'enseignante : Fanny Moffette	
local :	K1-4033 (local des chargés de cours)
courriel :	Fanny.Moffette@USherbrooke.ca

1. OBJECTIFS

Ce cours s'intéresse essentiellement aux problèmes économiques des pays en développement (PVD). Nous étudierons les principales difficultés liées au phénomène du développement économique : éducation, santé, croissance, investissement, ... L'importance de la diversité des PVD sera étudiée et nous présenterons quelques méthodes d'analyse des problèmes du développement. Nous nous intéresserons aussi aux questions de pauvreté et d'équité dans les PVD. Une présentation des principales institutions bilatérales (ACDI, CRDI, ...) et multilatérales (Banque mondiale, FMI, ...) sera faite. Enfin, nous nous intéresserons aux principales initiatives/stratégies liées au développement tels les politiques d'ajustements structurels, l'initiative des pays très endettés et les stratégies de réduction de la pauvreté, les objectifs du millénaire et l'analyse d'impact.

2. FORMULES PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux
Lectures et discussions

3. COURS PRÉALABLES

ECN 116 – Introduction à la macroéconomie

ECN 204 – Introduction à la microéconomie

4. CONTENU

Nombre de séances de cours : 13 (excluant les examens)

Durée de chaque séance : 3 heures

Section 1 : Introduction, principes et concepts

Dans cette section, nous présentons les définitions du développement économique. Nous mettrons en exergue l'important d'aller au-delà de l'économie de marché simple pour régler les problèmes du développement. Par la suite, nous étudierons les similitudes et les distinctions des pays en développement avant de présenter les sources de la croissance et les principales théories du développement. Enfin, nous introduisons les principales institutions du développement internationales et canadiennes.

Section 2 : Les modèles de développement économique

Dans cette section, nous présentons les principaux modèles de croissance économique ayant inspiré les stratégies de développement au cours des soixante dernières années en commençant par le modèle Harrod et Domar jusqu'aux modèles récents de croissance pro-pauvre.

Section 3 : Inégalité, croissance et pauvreté

Dans cette section, nous présentons les concepts de pauvreté et d'inégalité. Nous observons les relations entre croissance économique, pauvreté et inégalité et présentons le concept de croissance pro-pauvre.

Section 4 : Crise de la dette, programme d'ajustement structurel

Dans cette section, nous étudions les principales causes de la crise de la dette des années 1980 ainsi que la réaction des organismes internationaux à travers les programmes d'ajustement structurel.

4. CONTENU

(suite)

Section 5 : Programmes de développement dans les années 90 (PPTE, DSRP et ODM)

Dans cette section, nous présenterons le programme des stratégies de réduction de la pauvreté, le programme des pays très endettés ainsi que les objectifs du millénaire mis en place dès le début des années 90. Finalement, quelques outils d'analyse d'impact social seront présentés.

Section 6 : Enjeux actuels

Dans cette section, nous abordons un(des) thème(s) au choix de l'enseignante. L'agriculture, la crise alimentaire et la gestion des ressources naturelles constituent des exemples de thèmes pouvant être étudiés dans cette section.

5. ÉVALUATION

Examen intra :	30 %
Examen final :	35 %
Présentation de l'actualité :	5 %
Travail de session :	30 %

Le travail de session consiste en l'analyse d'un projet de développement international. Les informations complémentaires sur le travail vous seront fournies au cours de la session.

6. BIBLIOGRAPHIE

Volume obligatoire (pour ceux qui envisagent de suivre d'autres cours de développement, également mis à la réserve de la bibliothèque) :

Today, M.P. et S.C. Smith (2012), *Economic Development*, 11th Edition, Pearson, Addison-Wesley, Montréal.

Volume recommandé (mis à la réserve de la bibliothèque) :

Perkins D. H., S. Radelet et D. Lindauer (2008), *Économie du développement*, traduction de la 6^{ième} édition américaine, De Boeck Université.

6. BIBLIOGRAPHIE

(suite)

Lectures recommandées : d'autres références pourront être distribuées ou mises sur le site du cours pendant la session.

Banque Mondiale (2005), Guide de la Banque mondiale, De Boeck – BM.

Banque Mondiale (1996-2006), Rapports de développement dans le monde de 1995 à 2006.

Cling, Jean-Pierre, Razafindrakoto, Mireille, Roubaud, François, La Banque Mondiale et la lutte contre la pauvreté : tout changer pour que tout reste pareil?, http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2002-09.pdf

Cypher, J. M et J. Dietz, (2009), The process of economic development, Routledge, New-York.

Easterly, W. (2002) The Elusive quest for growth, MIT press, Boston.

Legouté, Jean Ronald, (2001) Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque, Cahier de recherche Vol. 1, n° 1, Montréal, Université du Québec, <http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/legoute%5B1%5D.pdf>

Lynn, S. R. (2003) Economic Development: Theory and Practice for a Divided World, Prentice Hall, Upper Saddle River.

Mahieu, François-Régis : Les indicateurs du développement, <http://www.globenet.org/horizon-local/webdev/9905indic.html>

Mkandawire, T. et C.C. Soludo (1999) Notre continent notre avenir : Perspective africaine sur l'ajustement structurel, CRDI et CODESRIA, Ottawa.

Oduro, Abena D. (2002), "La dynamique de la pauvreté", mimeo <http://132.203.59.36/PEP/Group/pmna-train/files/l-dynamique-de-la-pauvrete-oduro.pdf>.

Ravallion, Martin (1996), "Comparaisons de la pauvreté: Concepts et méthodes", LSMS document de travail 122, World Bank, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPA/Resources/429966-1092778639630/Ravallion88French.pdf>.

Ray, Debraj (1998) Development Economics, Princeton University Press, Princeton.

Schiller B. R. (2008), "The economics of poverty and discrimination", Pearson Prentice Hall, tenth edition.

Secondi, G. (2008), "The development economics reader", Ouvrage collectif édité par G. Secondi, Routledge, New-York.

7. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Remarques concernant les examens :

Les dates des examens intrasemestriels et finaux seront communiquées par la Direction du programme de baccalauréat. Aucune documentation ne sera permise lors des examens.

Qualité du français :

Conformément à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite adoptée par la Faculté d'administration, chaque étudiant sera évalué quant à la qualité de son français écrit.

POLITIQUE POUR LES REPRISES D'EXAMENS

En référence au règlement des études de l'Université de Sherbrooke concernant l'absence à un examen ou la non-remise d'un travail exigé dans le cadre d'un cours (article 4.1.8.3), la Faculté d'administration met en place pour ses programmes de 1^{er} et de 2^e cycle la procédure suivante :

1. L'étudiante ou l'étudiant doit informer la direction de programmes de son absence à tout examen (écrit ou oral) prévu dans le cadre d'un cours du programme, avant que ce dernier n'ait lieu sauf en cas d'empêchement majeur. Tout défaut à remplir cette exigence entraînera pour cet examen la note de zéro.
2. Si l'absence à l'examen est non prévisible et a lieu le jour même de ce dernier, l'étudiante ou l'étudiant devra en informer sa direction de programmes dans les trois jours suivant la date de l'examen.
3. Une absence à un examen pourra faire l'objet d'une autorisation de la part de la direction de programmes concerné, si elle est motivée par écrit et est le fait d'une des raisons énumérées ci-dessous :
 - raison médicale;
 - décès familial¹;
 - raison professionnelle impérative et imprévisible (applicable seulement pour les étudiantes et étudiants des programmes à temps partiel);
 - participation à une manifestation sportive des équipes d'élite de l'Université de Sherbrooke;
 - ou de toute autre raison indépendante de sa volonté.
4. Une absence à un examen devra être appuyée par une pièce justificative probante approuvée par la direction de programmes concernée (par exemple : billet du médecin, billet du salon funéraire ou certificat de décès, confirmation de la supérieure ou du supérieur hiérarchique immédiat ou du ou de la responsable de l'équipe sportive d'élite de l'Université de Sherbrooke, ou tout autre document pertinent pour supporter la demande). L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de déposer auprès de la direction de programmes cette pièce justificative probante de son absence dans un délai de quinze jours à compter de la date d'examen, et ce, conformément au *Règlement des études*. L'étudiante ou l'étudiant utilisera le formulaire prévu à cet effet et disponible auprès de la direction de programmes.
5. Lorsque l'absence est autorisée par la direction de programmes, celle-ci en avise la professeure ou le professeur responsable du cours de même que la personne qui a donné l'activité pédagogique (une ou deux personnes selon les cas). Ces personnes proposent à la direction de programmes une solution pour remédier à cette absence (examen de remplacement ou autre évaluation, période de reprise). La direction de programmes a la responsabilité d'informer l'étudiante ou l'étudiant de cette solution et d'en assurer la mise en œuvre.
6. Dans le cas où l'étudiante ou l'étudiant serait soumis à un examen différé, comme la reprise de l'examen entraîne des frais pour la Faculté (par exemple pour l'embauche d'une personne pour la surveillance), elle ou il devra défrayer la somme de 50 \$ payable par chèque à l'ordre de l'Université de Sherbrooke, le jour même de la reprise. Les étudiantes et étudiants des équipes d'élite de l'Université de Sherbrooke sont exemptés des frais de reprise dans la mesure où leur absence respecte les points 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de la présente directive.
7. Toute absence à un examen différé non autorisée par la direction de programmes concernée et non motivée entraînera automatiquement pour l'étudiante ou l'étudiant la note de zéro pour l'examen du cours concerné.

¹ Décès du conjoint (ou de la conjointe), de l'enfant, de l'enfant du conjoint (ou de la conjointe), du père ou de la mère, du père ou de la mère du conjoint (ou de la conjointe), du beau-père, de la belle-mère, du gendre, de la bru, du frère ou de la sœur, du frère ou de la sœur du conjoint (ou de la conjointe), des grands-parents, des petits-enfants de l'étudiant s'absentant à l'examen.

7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le cours dispose d'un site internet sur moodle. Pour y accéder, vous devez aller à l'adresse <http://www.usherbrooke.ca/moodle> muni de votre CIP. L'information contenue dans le site évoluera au fur et à mesure du cours.

Pour une première connexion réussie, vous pouvez vous rendre à la page suivante : http://www.usherbrooke.ca/moodle/media/PDF/moodle_guide_premiere_connexion.pdf

Droits, responsabilités et services aux étudiants :
<http://www.usherbrooke.ca/etudiants/etudes/reglement-des-etudes/>
<http://www.usherbrooke.ca/adm/intranet/service-informatique/>
<http://www.usherbrooke.ca/adm/intranet/general/documents-officiels/>



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille !

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) **la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;**
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, **la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;**
- d) **le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;**
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) **la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.**

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte sans en mentionner la source et/ou sans le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.
